Réseau de transport d'électricité

GT « Contrôle périodique des performances des installations de production raccordées au réseau public d'électricité en haute tension (HTB) »

GT1 – 18 septembre 2012

CALENDRIER DE LA CONCERTATION :

Quatre rencontres planifiées (GT Producteur de la Com°Accès au Réseau du CURTE)

1. Mardi 18 septembre 2012
2. Jeudi 18 octobre 2012
3. Mardi 14 novembre 2012
4. Mardi 11 décembre 2012

Six sociétés représentées :

1. GDF Suez
2. E.ON France/SNET
3. CNR
4. EDF
5. Cofely
6. Dalkia

Ainsi que le Syndicat des Energies Renouvelables

Un plan de travail prévisionnel sur 1 an

➔ **Etape 1 : Concertation - GT de la CAR** (sept. – déc. 2012)

- Analyse des performances attendues des installations et contrôles associés spécifiés par RTE : un point d'équilibre à trouver avec les Producteurs.

➔ **Etape 2 : Rédaction d'un projet de chapitres dans la DTR** (Janv. – mars 2013)

- RTE spécifie dans la DTR les « contrôles » qui devront être effectués par les producteurs sur la base des recommandations du GT.
- Les chapitres 5 et 8 sont impactés :
  - Chapitre 5 : Modalité des contrôles
  - Chapitre 8 : Trames types des « conventions de raccordement et d'engagement de performances »

➔ **Etape 3 : CAR** (2012 / 2013)

- Des points d'étape de l'avancée des travaux présentés régulièrement à la CAR

Un plan de travail prévisionnel sur 1 an

➔ **Etape 4 : Présentation à la CAR avant lancement de la consultation** (fin mars 2013)

➔ **Etape 5 : Consultation** (avril 2013)

- Consultation des producteurs sur le projet de chapitres DTR sur les modalités de contrôle périodique

➔ **Etape 6 : Prise en compte des remarques suite à consultation** (mai 2013)

➔ **Etape 7 : Transmission à la CRE et au Ministre des textes et publication dans la DTR** (juin 2013)

- ***Convention de raccordement et une Annexe faisant référence à un dossier contenant les performances de l'installation***

Contexte

Installations	Contractualisation des performances	Modalité du contrôle	Echéances
MES après le 24 juillet 2010	Conventions d'engagement de performances	Selon arrêté 2010	2020
MES entre 2000 et 2010	Conventions de raccordement et d'engagement de performances	**A définir**	MES + 10 ans
MES avant l'an 2000 (parc historique)	**A mettre en place au 1er contrôle périodique**	**A définir**	≤ 2017

OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL :

1. Installations MES avant 2000 : définition des performances à contrôler et des modalités de contrôle à appliquer

2. Installations MES entre 2000 et 2010 : définition des modalités de contrôle

CRITÈRES RETENUS ET MODES DE TRAITEMENT :

1) Regroupement des installations par nature d'énergie primaire

2) Exigences du tableau de l'article 13 de l'arrêté du 6 juillet 2010 (articles détaillés dans l'arrêté du 23 avril 2008)

3) Analyse article par article (18 articles)

4) Modalités de contrôle :

- *Données déclaratives*
- *Simulations*
- *Essais*
- *Attestation*

TYPOLOGIE DES INSTALLATIONS ÉTUDIÉES :

- Installations éoliennes
- Installations nucléaires
- Installations hydrauliques
- Installations thermiques classiques
- Installations thermiques TAC
- Installations thermiques Cogénération
- Installations thermiques à Cycle Combiné Gaz
- Installations thermiques moteur

Avec une distinction Producteur/Autoproducteur pour les cinq dernières catégories

Réf article 2008		Nucléaire	Hydraulique	Fossile									Eolien
				Thermique à Combustible Fossile									
				Thermique à combustible renouvelable									
N°	Objet			Classique		TAC		Cogénération		CCG	Moteur		
Fonctionnalités et performances des installations de production				Producteur	Autoproducteur	Producteur	Autoproducteur	Producteur	Autoproducteur		Producteur	Autoproducteur	
8	2 dispositifs de coupure ou un seul si piquage ou poste mitoyen	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
9	Régime de neutre	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
10	Protections contre défaut sur installation ou courant de court circuit	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
11	Capacité en réactif de l'installation	D/S	D/S (pas toutes)	D/S (pas toutes)	D	D	D	D/S (pas toutes)	D	D/S	D	D	D
12	Prise transformateur élévateur	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
13	Réglage U/Q primaire de l'installation	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
	Réglage U/Q secondaire de l'installation	E	E	E	-	E	-	E	-	E	-	-	-
14	Réglage f/P primaire de l'installation	D/E	D/E (si P>=40MW et fil de l'eau)	D/E	D	D/E	D	D (si P>=40MW)	D (si P>=40MW)	D	D	D	-
	Réglage f/P secondaire de l'installation	E	E	E	-	E	-	E	-	E	-	-	-
15	Fonctionnement de l'installation pour des plages exceptionnelles de tension	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
16	Tenue de l'installation aux creux de tension	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
17	Stabilité de l'installation en courant de court circuit	D/S	D/S (pour certains groupes)	D (si P≥40MW)/S (pour certains groupes)	D	D	D	D	D	D	D	D	D
18	Fonctionnement pour des fréquences exceptionnelles	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
19	Fonctionnement pour des fréquences exceptionnelles en éolien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A
20	Fonctionnement pour des fréquences et tensions exceptionnelles	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
21	Limitation des perturbations provoquées sur des a-coups de tension, flickers et déséquilibres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A
22	Conditions de couplage au réseau	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
23	Déconnection et capacité de reconnection au réseau	D/E	D/E (pour P>40MW)	D/E	D	D/E (pour P>40MW)	D	D/E	D	D/E	D	D	D
24	Données de téléconduite à transmettre	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
25	Participation à la reconstitution du réseau	D	D (pour P≥40MW)	D	-	D	-	-	-	D	-	-	-
Règles d'exploitation													
26	Réglage des protections	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15	Art 15
27	Centre de conduite de l'installation de production	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Programme de marche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dispositions finales et transitoires													
33	Dates d'application de l'arrêté 2008 pour les articles 16, 19 et 2												

Types de contrôle proposés :
Données déclaratives (D)
Attestations (A)
Simulations (S)
Essais (E)